

XXIX.

Bien éloignées de poursuivre cette recherche singulière dans l'amour et ces raffinements outrés dont les uniques résultats sont l'ingratitude et la dégradation du cœur, des doctrines plus austères élèvent l'idéal de la monogamie. Toutes reposent sur le sacrifice des penchants les plus attrayants et sur la résistance aux abandons de l'amour, aux sollicitations des sens. Ces doctrines se résument toutes dans l'idée religieuse ; le dogme et la morale du christianisme en sont la justification et l'expression la plus parfaite, et le sacrement du mariage en est la forme la plus logique.

On peut donc considérer l'idée religieuse comme la plus énergique des forces conservatrices de la monogamie permanente ; j'en ai déjà signalé l'influence (p. 377) ; mais, je disais qu'il serait bien imprudent de compter sur elle, et j'ajoutais qu'une cause permanente accélérerait la transformation du christianisme en jésuitisme et que cette cause rétrécissait le champ sur lequel s'exerce l'action de l'Eglise en même temps qu'elle en corrompait la doctrine. Je dois justifier cette assertion.

Quand on examine l'ordre social au point de vue des intérêts matériels, l'ensemble des citoyens se divise naturellement en trois classes : la classe riche, la classe moyenne, la classe pauvre ; c'est-à-dire la classe qui jouit du superflu, la classe qui possède le nécessaire sans superflu, la classe qui manque du nécessaire. Comme le *nécessaire* est relatif aux mœurs et aux habitudes de ceux que l'on considère, ce mot doit être défini : c'est la somme de garanties, la part de produits et le bien-être

moyen que la société pourrait assurer à chacun s'il lui était possible de diviser également la richesse sociale entre tous les citoyens.

Tous les progrès dans les sciences physiques et morales, en développant incessamment les conditions de l'ordre et les moyens de production, conduisent à une meilleure exploitation du globe et à la généralisation de l'emploi des forces naturelles comme auxiliaires du travail ; ils élèvent ainsi d'une manière continue le niveau du nécessaire. Les riches sont donc des hommes qui jouissent par anticipation du nécessaire de l'avenir ; les pauvres, des hommes qui sont encore réduits au nécessaire du passé.

Je me borne à signaler ici cette division dont je me servirai dans quelques pages. Ce n'est qu'en examinant notre situation économique que j'étudierai les relations de ces classes, leurs fonctions dans le mouvement des sociétés humaines, les circonstances dans lesquelles la richesse de quelques-uns est utile aux pauvres et par conséquent légitime, et celles où cette richesse devient, au contraire, nuisible aux plus déshérités, et par conséquent abusive.

XXX.

Si l'on se place au point de vue des sentiments moraux, les citoyens se divisent aussi naturellement en trois classes : la classe savante, la classe moyenne, la classe ignorante ; c'est-à-dire la classe qui jouit de connaissances et d'idées supérieures à celles qui ont servi de bases à la construction de l'ordre social, la classe qui possède les connaissances et les idées nécessaires à la

conservation de cet ordre, la classe qui manque d'une partie de ces connaissances et de ces idées.

De même que le *nécessaire*, ce niveau moyen de connaissances et d'idées est relatif au temps et à l'époque historique que l'on considère. La société a pour mission d'y élever chaque individu; elle s'efforce d'y parvenir au moyen d'un enseignement égal pour tous. Dans notre société, cet enseignement est celui de l'Église, et cet ensemble de connaissances et d'idées, qui reste invariable pendant toute une période sociale et la caractérise, n'est point autre de nos jours que la morale chrétienne.

Les progrès de la science et de la philosophie, en développant incessamment la conception de l'ordre et les idées de liberté, généralisent l'emploi de toutes les aptitudes individuelles, conduisent l'humanité vers une meilleure organisation et tendent par la création d'un nouveau dogme à élever le niveau de la morale. Ceux que j'appelle ici les savants sont donc des hommes qui jouissent de la conception de l'ordre et de la vie sociale dans l'avenir; les ignorants n'arrivent pas même à la conception des principes de la société au sein de laquelle ils vivent, et sont encore réduits à faire usage des conceptions du passé.

Ces conceptions successives ont été, sont et seront tour à tour l'autorité de la raison d'Etat, du dogme religieux, de la conscience individuelle.

Incompatible avec l'autorité de la conscience individuelle qui repousse tous les contrats personnels, l'institution du mariage, en devenant une création de la loi civile et en perdant son caractère religieux, est devenue

conforme à la conception de l'ordre que possèdent les classes ignorantes. Elle a perdu de sa stabilité en devenant plus facilement attaquable par la philosophie; mais, ce qui est bien autrement grave, elle confirme les classes inférieures dans leurs conceptions arriérées, elle cesse de servir à l'enseignement et à l'élévation morale du peuple, elle ne restitue plus une conception de l'ordre qui n'est plus en elle, et, par ces motifs, elle dénature indirectement l'enseignement de l'Église, et frappe ainsi d'impuissance l'action conservatrice des idées religieuses.

XXXI.

Le catholicisme s'adressait à la classe savante par son dogme, à la classe moyenne par sa morale, à la classe ignorante par ses institutions.

La philosophie moderne ayant définitivement fait divorce avec le spiritualisme, l'Église a dû renoncer à l'enseignement dogmatique, repoussé désormais par la classe à laquelle il s'adressait.

Les institutions sociales étant définitivement indépendantes de la donnée religieuse, l'Église a vu la classe ignorante se séparer d'elle, faute d'un enseignement apte à lui faire comprendre l'importance de la religion.

Ainsi s'est produit le rétrécissement fatal du champ sur lequel s'exerce l'action de l'Église. Ce champ se rétrécit par les deux extrémités, et comme les femmes sont généralement moins avancées que les hommes, il s'ensuit que l'influence morale de la religion devient nulle sur les hommes des classes lettrées et sur les femmes des classes illettrées.

D'autre part, le dogme devenant inutile au maintien

de l'influence de l'Eglise, elle dut y attacher moins d'importance et renoncer à en assurer la pureté par des polémiques dangereuses dont le siècle ne s'occupait que pour l'attaquer elle-même quand il daignait sortir de son indifférence.

En même temps l'Eglise dut s'efforcer de compenser le vide que le nouveau caractère des institutions laissait dans son enseignement, et tenter de conserver son influence en donnant à sa morale des tendances, à son culte des formes qui pussent impressionner les sens et ramener dans son sein les classes que l'organisation sociale avait cessé d'y pousser.

Ainsi se sont produits le casuisme dans la morale, l'oubli du dogme, le sensualisme du culte, la transformation, enfin, du christianisme en jésuitisme.

Ce que j'ai dit plus haut suffit pour faire apprécier toutes les conséquences de cette transformation, et ce que je dis ici, pour en montrer la nécessité fatale.

En perdant la direction de la politique et de la philosophie, l'Eglise s'est vu enfermer dans un cercle de fer ; dans ce cercle il lui faudra mourir lentement et se corrompre. Elle est comme une armée dans une place assiégée où la peste a pénétré. Elle n'a plus qu'une ressource pour se sauver et pour sauver son peuple, c'est de reconquérir par une sortie vigoureuse tout le terrain qu'elle a perdu.

Cette sortie ne sera point sans danger : les assiégeants sont prêts. Ils attendent. En politique ils répondront par la révolte, en philosophie par le silence.

Qu'est-ce en effet qu'une morale sans dogme et sans institutions sociales ? quelque chose de vacillant et d'in-

compréhensible ; une théorie sans principe et sans expériences sur lesquelles elle s'appuie.

Je ne veux pas revenir sur les chapitres précédents, mais je dois constater que les compositions de conscience qui sont le résultat du casuisme et de l'absence du dogme, et que l'exaltation de sentiment qui est la suite du sensualisme dans le culte, sont absolument destructeurs des mœurs, dans le sens que l'on attache le plus souvent à ce mot.

Comment des doctrines dont l'objet est la glorification de l'amour, dont les moyens sont la production du sentiment par les sens et de la charité par la pitié, pourraient-elles conserver l'austérité des engagements personnels, protéger les vœux et les contrats viagers, résister aux entraînements des sens, combattre les élans et les dévouements de l'amour ?

Or, qu'est-ce donc que le mariage, s'il n'a pas pour objet de résister aux sens et de combattre l'amour ?

Il ne faut donc point compter sur la religion pour conserver le mariage. L'enseignement chrétien est désormais impuissant, et nul autre enseignement ne viendra se substituer à lui. Où le catholicisme a succombé, nulle doctrine analogue ne remplira sa tâche.

XXXII.

Indépendamment de toutes les idées d'ordre général qui s'y rattachent, un contrat peut puiser une grande force de conservation dans les intérêts des contractants.

Envisagé sous cet aspect, le mariage se présente comme un contrat par lequel la femme échange une partie de sa liberté contre la protection du mari, et le mari ses

devoirs de protection contre certains droits de commandement.

S'il arrive qu'un tel contrat soit à titre onéreux pour l'une des parties, il faut que l'action sociale soit très-puissante pour en assurer l'exécution.

Pour la conservation du mariage cette action sociale est devenue très-faible.

Cependant, en raison du principe de l'égalité devant la loi, les termes du contrat sont les mêmes, quelle que soit la classe à laquelle appartiennent les conjoints. Qu'en résulte-t-il ?

Dans la classe riche où la femme n'a, pour ainsi dire, pas besoin de protection, le contrat est onéreux pour elle : elle ne reçoit jamais autant qu'elle abandonne.

Dans la classe pauvre, au contraire, le contrat est onéreux pour l'homme, et les droits que les lois accordent à l'époux n'équivalent point, en ce cas, aux charges qu'entraîne la protection des enfants et de l'épouse.

Aussi arrive-t-il que les femmes des classes riches et les hommes des classes pauvres sont à l'état de révolte intérieure contre les conditions léonines de leur engagement. A ce sujet on peut dire que les mœurs tiennent compte de cette situation et qu'elles ont corrigé les lois. Cela est vrai. Mais il est également vrai que c'est un grand péril quand une institution si importante est soumise à la réglementation de l'opinion et cesse d'être régie par l'élément plus stable et plus conservateur des lois.

Il est certain qu'il se produit un mouvement d'opinion très-rapide et très-menaçant au sein des classes dont je parle.

Je viens de dire comment, en présence de la doctrine de la liberté de conscience, les idées morales basées sur l'idée de sacrifice avaient perdu de leur autorité. Dans les classes riches, où la femme jouit personnellement de toutes les garanties désirables, elle ne peut considérer l'obéissance au mari que comme un sacrifice. L'action de la littérature, si puissante sur les femmes oisives, ne peut d'ailleurs que les porter de jour en jour à se révolter contre cet abandon de leur autonomie personnelle, qui leur paraît sans motif.

Les habitudes d'individualisme économique ont, dans les classes ouvrières, des conséquences analogues pour le mariage. Si, vers le sommet de l'échelle sociale, la femme éprouve un besoin plus vif de liberté, au bas de cette échelle, les nécessités de la protection deviennent plus lourdes pour le mari. La destruction des corporations a rendu l'apprentissage des enfants onéreux et difficile. Ils étaient autrefois la caisse d'épargne du travailleur ; il s'était imposé pour eux bien des sacrifices, mais il pouvait espérer qu'il en retrouverait le prix dans l'avenir et que ses enfants seraient le soutien de sa vieillesse. Cette espérance s'affaiblit et ce soutien devient plus aléatoire chaque jour. L'agitation industrielle mobilise en quelque sorte les individus et sépare les familles ; l'enfant suit d'ailleurs rarement la même profession que son père ; les nécessités du travail les éloignent l'un de l'autre, et le travailleur, accablé d'ans et de fatigues, doit renoncer à recevoir les soins pieux de la génération qu'il élève, et la légitime récompense de sa sollicitude.

De vicieux procédés de concurrence, au moyen desquels on a mis dans certains corps d'état l'intérêt du cé-

libataire en lutte avec celui du père de famille, et par lesquels on a tenté d'obtenir l'abaissement du salaire, portent aujourd'hui, par d'autres motifs, les ouvriers à reculer devant les conséquences du mariage; et les crises industrielles fréquentes et les chômages sont essentiellement antipathiques à la contractation d'un engagement aussi sérieux et aussi stable.

XXXIII.

A quelque point de vue que l'on étudie la société, on reste frappé de ce fait qu'aux extrémités de l'échelle sociale les classes les plus influentes par le nombre ou par l'intelligence sont frappées d'incapacité pour la conservation de l'ordre, et que sous la pression du mouvement qui s'accomplit dans les idées et dans les faits, dans les sentiments moraux ou dans les intérêts matériels, elles se séparent fatalement de l'organisation antérieure et se mettent en scission ouverte avec les institutions que le passé nous a léguées.

Le seul élément conservateur est aujourd'hui dans les classes moyennes en instruction et en richesse, c'est-à-dire moyennes en raffinement physique et moral.

C'est là une vérité que des esprits éminents ont depuis longtemps reconnue : elle est hors de doute et ressort à *priori* comme une conséquence du principe d'égalité devant la loi. Ce principe oblige en effet le législateur à formuler les lois pour les convenances de cette classe moyenne afin d'éviter les chocs et d'obtenir les moindres écarts entre la législation et les idées ou les besoins.

Les classes moyennes étant les seules dont les sympathies et les intérêts soient favorables aux institutions établies, il serait convenable d'examiner si le gouvernement de ces classes est possible. Cet examen trouvera sa place dans l'étude de notre situation politique, et je ne puis y consacrer ici plus de quelques lignes. Les essais impuissants tentés en vue de constituer ce gouvernement ont d'ailleurs montré toutes les difficultés d'une telle entreprise, et l'on ne saurait trop tôt rompre avec les préjugés du vieux libéralisme, et renoncer à ce sujet à des espérances illusoires.

Pour maintenir une influence gouvernementale, régulière et durable, il faut une cause finale et une cause première, ou, tout au moins l'une ou l'autre; il faut enfin justifier le pouvoir ou l'imposer, conquérir l'assentiment ou posséder la force.

L'assentiment s'obtient par une action conforme à la fin des sociétés humaines. Ce but ultérieur est l'accomplissement parfait de la fonction de l'humanité. Le progrès dans cette direction se confond avec celui du bien-être et de la moralité des hommes, et justifie seul un gouvernement en le rendant utile. Or, pour suffire à cette cause finale, les classes moyennes manquent de ces deux aiguillons, l'intelligence des aristocraties et les intérêts de la démocratie. La destinée de ces classes est d'être toujours devancées, en besoin d'idéal par les uns, en besoin de bien-être par les autres. Leur pouvoir est ainsi privé de justification théorique et pratique; il est insuffisant à produire le progrès politique ou moral, économique ou religieux, et ne saurait satisfaire à ce double aspect d'un même but : la connaissance

de la vérité, le gouvernement de la terre ; à cette double nécessité de la vie sociale : la recherche de l'absolu, l'exploitation de la nature.

Pour s'imposer, les classes moyennes sont privées à la fois des éléments essentiels de la force : le nombre ou l'intelligence. Ainsi la même cause qui rend leur influence politique injustifiable les rend impuissantes et ne leur permet pas de maintenir leur pouvoir.

Dans le livre suivant je reviendrai sur ces caractères et j'en apprécierai le sens intime et la valeur ; ici je n'ajouterai qu'un mot, c'est que l'arrivée des classes moyennes au pouvoir est toujours le signe de leur dissolution prochaine, bien loin d'être celui d'une prépondérance durable. Quand un tel phénomène apparaît dans l'histoire, on ne tarde pas à voir la société se diviser en deux camps que la disparition des éléments intermédiaires rend irréconciliables. Ces éléments, si nécessaires pour amortir les chocs qui se produisent au sein de l'organisation sociale, ne doivent leur conservation qu'à leur obscurité. Privés de force et d'initiative, ils sont amoureux de la paix en raison de leur infériorité dans la lutte, et cette infériorité même doit leur faire éviter le grand jour et les dangers du pouvoir.

Aussi, quand elles ont oublié ces règles de prudence, les classes moyennes ne tardent point à se décourager, et bientôt, chacun suivant la logique des sentiments individuels, elles se divisent et cessent de former un corps. Quelques-uns de leurs membres vont chercher la protection, les autres vont chercher la force. Les uns demandent des chefs, les autres des soldats ; et la nation, qu'ils ne savent ou n'osent plus gouverner, se partage

en une oligarchie dont les uns se font les clients ; en une démocratie dont les autres se font les conducteurs.

XXXIV.

Les classes moyennes étant absolument impropres aux fonctions gouvernementales et incapables de constituer un pouvoir utile et durable, ces classes étant cependant les seules qui soient douées de l'esprit de conservation et de moralité, c'est-à-dire les seules dont les sentiments et les intérêts soient conformes à l'idéal moral qui a servi de type à l'organisation sociale et au système économique que cette organisation a créé, il se déduit invinciblement de ces prémisses que l'ensemble des idées et des institutions qui constituent notre ordre économique et notre ordre moral est conduit à néant faute d'un élément politique apte à maintenir l'harmonie qui doit subsister entre ces deux ordres.

Je dois remettre, ainsi que je l'ai dit plus haut, au livre suivant l'étude des causes et des effets de cette situation. Dans ce livre, j'examinerai le caractère des relations qui s'établissent au sein de la société entre les diverses passions individuelles, entre les sentiments et les intérêts, les lois et les mœurs, le citoyen et l'État.

C'est alors seulement que je pourrai définitivement établir la nature de l'action que le sentiment familial, la constitution de la propriété, l'organisation du travail, le respect du contrat social et de la tradition, exercent sur les contrats personnels.

Cependant je vais tâcher avant de terminer ce chapitre de faire pressentir, au moyen de quelques considérations générales, l'imprudence qu'il y aurait à se repo-

ser avec sécurité sur l'influence conservatrice de ces forces organiques.

XXXV.

Quand une institution a pour but de combattre ou d'enchaîner une passion ou une volonté future — ce qui est un caractère inhérent au contrat personnel — il ne suffit pas de la justifier par une doctrine et un idéal, de la sanctionner par les mœurs et les lois ; il est encore nécessaire de l'appuyer sur une passion ou un sentiment universel et durable, et de lui trouver ainsi dans le sein de l'homme lui-même une justification et une sanction intérieures qui résultent de la nature essentielle de l'âme.

Jamais un législateur habile n'oublie cette nécessité, jamais il ne néglige d'asseoir les institutions fondamentales sur cet élément de conservation et de durée.

Mais comme le sentiment naturel qui défend l'institution n'agit ainsi que parce qu'elle lui offre seule une satisfaction légitime, qu'elle le contraint en quelque sorte à se manifester dans certaines formes, et gêne ainsi la liberté, il arrive que dès que l'institution se trouve réduite à cet élément unique de conservation, il agit précisément en sens inverse de ce que l'on pouvait en attendre, fait effort pour devenir libre et devient à l'instant même destructeur et révolutionnaire.

Je veux rendre cette vérité plus sensible par un exemple.

Le mariage, indépendamment de la stabilité que lui donnaient l'idéal chrétien et la sanction légale, puisait une grande force dans le sentiment familial. Dans le mariage, l'amour paternel était satisfait, hors du mariage, il était froissé. Ce sentiment si général et si puissant, si conser-

vateur, conspirait en faveur de l'institution ; en elle il trouvait un essor, en dehors d'elle il devenait une peine.

Mais si l'idéal du mariage s'abaisse et que la sanction légale s'affaiblisse, de sorte que l'institution cesse à la fois de s'imposer par la force et par l'attrait, qu'arrive-t-il ? Le sentiment paternel refuse d'en accepter la contrainte, il réclame la liberté, se manifeste en dehors des lois, exige la légitimation des enfants naturels et devient essentiellement révolutionnaire. Bien plus, en affirmant la légitimité de l'enfant naturel, l'affection paternelle affirme indirectement la légitimité de son origine et conspire, avec toutes les tendances que j'ai déjà signalées, vers l'idéalisation de l'amour. Ce mouvement se fait déjà sentir dans la législation ; il est très-rapide, il s'appuie sur des idées de justice, de responsabilité personnelle et d'égalité : c'est un symptôme très-grave ; il est l'indice d'une lésion organique profonde, présage une issue funeste et tend toujours à s'exaspérer.

XXXVI.

C'est qu'après l'idéal chrétien il n'est plus qu'une solution morale possible, et que si le législateur persiste dans la doctrine de la liberté de conscience, son devoir est d'en envisager les conséquences avec calme, de les prévenir et de s'y préparer.

Désormais, l'idéal de l'union des sexes est dans l'amour. En lui est une révélation vivante, un droit divin, le plus divin de tous.

Nous avons dit que pour le chrétien le lit nuptial était un autel ; nous dirons ici que ceux-là seuls que Dieu,